

**Inscriptions UNIQUEMENT en ligne  
à l'adresse suivante  
[www.enact-angers.cnfpt.fr](http://www.enact-angers.cnfpt.fr)**

**Renseignements :**

[marie.tavernier@cnfpt.fr](mailto:marie.tavernier@cnfpt.fr), conseiller formation

Tél : 02 41 22 41 26

[fabienne.houdemon@cnfpt.fr](mailto:fabienne.houdemon@cnfpt.fr), assistante

Tél : 02 41 22 41 69

**Vous recevrez une invitation accompagnée de la liste des participants, par mail, 10 jours avant le début de la journée.**

**Prise en charge financière**

L'inscription comprend la participation à la journée et le déjeuner. L'hébergement et le déplacement restent à la charge des participants

Pour les élus et les personnes extérieures à la fonction publique territoriale, le coût de la journée formation est de 63,50 euros (incluant frais pédagogiques et déjeuner).

Une convention financière sera passée entre l'ENACT et l'employeur.

**Découvrez l'ensemble de nos formations et services sur le site Internet de l'ENACT dur notre site Internet**

**Se rendre à l'ENACT**

*En voiture :*

Lorsque vous êtes sur l'autoroute **A11 NANTES-PARIS**,

Suivre « Angers Centre »,

Sortir à Belle Beille **Angers technopole** université.

L'ENACT se trouve au 1er feu sur votre droite.

Par l'autoroute **A11 PARIS-NANTES**,

Sortir à « Angers Centre »,

Passer par les voies sur berges

Puis sortir à **Angers technopole**, université, ENACT

Enfin au 1er feu sur votre droite.

*Depuis la gare SNCF :*

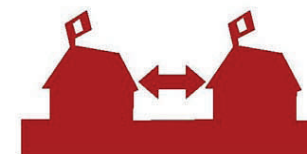
Ligne de bus **Ligne 6** Direction Val de Maine - Bouchemaine départ Papin Bd du Roi René ; arrivée arrêt « CNFPT » - Traverser le boulevard, l'Enact est à 100 m. (durée du trajet gare école : environ 20 mn sans changement).

**CNFPT- ENACT**  
**Rue du Nid de Pie**  
BP 62020  
49016 ANGERS cedex  
Téléphone : 02 41 22 41 22  
Télécopie : 02 41 22 41 78

**Former**  
tout au long de la vie  
les cadres territoriaux

**JOURNEE D'ACTUALITE**

***Transférer  
la compétence  
« Scolaire »  
à l'intercommunalité***



Lieu :

**ENACT d'Angers**

**Vendredi 08 octobre 2010**

**9 h 30 - 16 h 30**

La formation développe vos talents

Centre national de la fonction publique territoriale

CNFPT

Alors que les décisions de fermeture de classes, en secteur rural notamment, sont toujours considérées par les parents d'élèves et les élus locaux comme **une injustice territoriale, voire sociale**, d'autres territoires confrontés à **une forte pression foncière** doivent répondre à **des demandes croissantes** de scolarisation de la part de jeunes parents soucieux de trouver un **service scolaire de qualité au plus près de leur lieu de résidence**.

L'attractivité résidentielle d'un territoire dépend donc fortement de **l'offre de services scolaires qu'il est capable de développer ou de maintenir**.

**Transférer la compétence scolaire à l'intercommunalité** constitue un **enjeu important** en termes **d'aménagement du territoire communautaire** et les années à venir verront sans aucun doute de nombreux EPCI se saisir de ce dossier.

## Transférer la compétence « Scolaire » à l'intercommunalité

Vendredi 08 octobre 2010

### CETTE JOURNÉE A DONC POUR OBJECTIFS :

- ✓ De faire le point sur **les enjeux** pour les territoires communautaires **à se saisir** de la compétence scolaire
- ✓ De disposer des **informations juridiques et réglementaires** entourant cette question
- ✓ De pouvoir apprécier les différentes **modalités d'exercice** et de **mise en œuvre** de cette compétence.

09 h 30 - 10 h 00 : **Accueil des participants**

10 h 00 - 10 h 30 :

**Les enjeux autour du transfert de la compétence scolaire**

**Les raisons du transfert, l'intérêt du projet éducatif intercommunal**

*Bernard ST GERMAIN – Mairie Conseil*

10 h 30 - 12 h 30 :

**Le cadre réglementaire et les modalités de transfert de la compétence**

- ✓ Le contenu de la compétence « scolaire », la relation avec les RPI et SIVOS,
- ✓ Les conséquences du nouveau territoire d'accueil des élèves,
- ✓ Les relations avec l'enseignement privé.

*Damien CHRISTIANY, Consultant,  
Cabinet Damien CHRISTIANY*

12 h 30 – 14 h 00 : **Déjeuner**

14 h 00 – 14 h 30 :

**Le rôle et la position de l'Etat dans l'accompagnement de la prise de compétence scolaire par les communautés de communes : l'exemple du schéma territorial de la Haute Marne.**

*Martine GAUTHIER*

*Inspection Académique DSDEN 52*

14 h 30 – 16 h 00 : **TABLE RONDE**

**Les modalités de mise en œuvre de la compétence scolaire par les intercommunalités**

- ✓ Pourquoi cette prise de compétence ?
- ✓ Quelles difficultés dans la mise en œuvre ?
- ✓ Quelle plus value pour le territoire ?

*Sylvie FONTAINE*

*DGS communauté de communes de la Beauce Vovéenne  
(Eure et Loire)*

*Richard MARIE*

*DGS communauté de communes du canton de Coutance  
(Manche)*

*Martine GAUTHIER*

*Inspection académique DSDEN de la Haute Marne*

*Damien CHRISTIANY*

*Consultant*

*Bernard ST GERMAIN*

*Mairie Conseil*